

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201217-121-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

N°121/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 10 décembre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre 2020,

Objet de la délibération

DETR : Achat informatique

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	76
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	5
- Votants	89

Résultat du vote	
- Pour :	89
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt,

Le dix-sept décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. Joël BOLE à M. Vincent MARGUET, Mme Estelle BOURNEZ à Mme Colette GROLEAU, M. Franck COLLINET à M. Gérard COULET, Mme Vanessa DORDOR à M. Christophe JOUVIN, Mme Danièle FIETER à M. Claude CURIE, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, M. Jacques MAURICE à M. Pascal PERCIER, M. Boris PIERRET à Mme Patricia LABERTERIE

Procuration

M. Claude CHATELAIN par M. Nicolas CHEVRIAUX, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, M. Pascal GOSSE par M. Frédéric MAURY, M. Didier LAITHIER par Mme Marie-Christine ROBERT, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

Suppléé(e)s

Excusé(e)s Mme Bernadette FAILLENET, M. Gilles SIMON, Mme Justine DIAS PEREIRA

Absent(e)s

Mme Christine BREUILLOT, M. Michel DEBRAY, Mme Maryse FAILLENET, Mme Christine JEANNEY, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Félix CHOPARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La CCLL peut bénéficier de subventions au titre de la DETR pour les achats informatiques à hauteur de 30% du coût HT.

	Quantité	Coût HT	Montant prévisionnel subvention DETR (30%)
Tablettes	2	416.67€	125.00€
Ordinateur portable	3	3 661.71€	1 098.51€
Ordinateur portable agent de développement	1	1 834.14€	550.24€
Ordinateur fixe	1	975.87€	292.76€
Visio	3	12 000€	3 600.00€
TOTAL		18 888.39 €	5 666.51€

Le conseil, invité à délibérer, autorise à l'unanimité le Président à solliciter 30 % de DETR pour ces achats informatiques et à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, le 17.12.20

Pour extrait conforme
Jean-Claude GRENIER
Président

